

DIRECTEUR DU CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

**Décision n°AUT-IDF2-2024-02-13-A-00019256
portant délivrance d'une autorisation d'exercer**

AGENCY E
A l'attention du dirigeant
14 allée Britannicus
77186 NOISIEL

Le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du 30 septembre 2022 portant nomination du Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 29/01/2024, par le dirigeant ou gérant, pour obtenir une autorisation d'exercer, pour le compte de l'établissement AGENCY E sis 14 allée Britannicus 77186 NOISIEL.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

DECIDE

Article 1 : Une autorisation d'exercer numéro **AUT-077-2123-02-13-20240906104** est délivrée à AGENCY E, sis 14 allée Britannicus, 77186 NOISIEL et de numéro SIRET ou autre référence 98351351600010.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Agence de Recherche Privée

Article 3 : En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à AUBERVILLIERS, le 13/02/2024

Pour le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité

et par délégation, le Délégué territorial



Bajy RIAHI

Vous pouvez contester la présente décision en exerçant un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort territorial de votre lieu de résidence. Ce recours doit être présenté dans un délai maximal de deux mois suivant la date de notification de cette décision.